



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 74005

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le Premier ministre sur les sévères critiques formulées par la Cour des comptes à l'encontre de la politique de maîtrise des effectifs de la fonction publique voulue par le chef de l'État. Son rapport thématique du mois de décembre 2009 fait clairement apparaître que la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, actuellement mise en oeuvre par le Gouvernement, ne relève aucunement d'une gestion efficace et rationnelle de l'État. Pour les magistrats de la Cour des comptes, cette politique constitue « une démarche purement quantitative » dictée « principalement par des considérations budgétaires de court terme » qui révèlent l'incapacité de l'État à « analyser les besoins et à programmer ses effectifs en conséquence ». Cette méthode rigide de gestion du personnel aboutit, de surcroît, à avantager les « administrations pléthoriques et sous productives » qui ont moins de difficultés que les autres à « rendre des effectifs ». Cette politique de rigueur met à mal le service public qui est l'un des meilleurs instruments de réduction des inégalités sociales dans notre pays. Elle jette, en outre, le discrédit sur ceux qui, dans les administrations, accomplissent des missions essentielles au service de tous les citoyens. À la lumière de ce constat sans appel, révélant l'absence de vision stratégique du chef de l'État et du Gouvernement, il lui demande s'il compte tirer les enseignements des conclusions de la Cour des comptes en mettant fin à cette politique absurde qui consiste à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74005

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2830

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)